

Maroc : relais de croissance

Raisons d'investir	<i>slides 2-9</i>
Climat des Affaires	<i>slides 10-22</i>
Fiscalité	<i>slides 23- 30</i>
Opportunités d'investissement	<i>slides 36-61</i>
Financement	<i>slide 62</i>
Votre contact DEK	<i>slides 63-69</i>

Pourquoi le Maroc ?

Les 7 raisons clés

- Compétitivité des coûts
- Libre échange pour 60 % du PIB mondial
- Résilience des Fondamentaux économiques
- Infrastructures aux standards internationaux
- Capital humain qualifié et performant
- Stratégies sectorielles ambitieuses
- Environnement des affaires ouvert et perfectible

Les 7 raisons clés

Compétitivité des coûts

- A14 km de l'Europe
- Plateforme compétitive à l'export (450 €/conteneur)
- Salaire moyen de 250 €
- Fiscalité adaptée pour l'export (0% sur 5 ans et 15 % en année 6)

Les 7 raisons clés

Libre échange pour un marché étendu

- 55 accords internationaux de libre échange
- Marché milliard de consommateurs et 60% du PIB mondial.
- Premier pays sud-méditerranéen pour le statut avancé avec l'Union Européenne
- Etats-Unis (6^{ième} partenaire économique du Maroc).
- Pays Méditerranéens (Egypte, Jordanie et Tunisie)
- Turquie
- AELE
- Pays du Golfe

Les 7 raisons clés

Résilience des fondamentaux économiques

- PIB de 5% sur la période 2005-2010, puis une certaine résilience à la crise
- Inflation à moins de 2 %
- Dettes à 49% du PIB en 2010.
- Demande intérieure et investissement public

Les 7 raisons clés

Des infrastructures aux standards internationaux

- 2000 -2013 ; projets de grande envergure
- Port Tanger-Med 8 M en 2016 - 2 000 hectares en plus de 11 ports
- Réseau autoroutier national de 1500 km
- Open Sky sur 15 aéroports internationaux
- Zones d'Activités Economiques (PII, ZF, agropoles, clusters...)
- Télécommunications avec trois opérateurs globaux (fixe, mobile, internet et data), taux de pénétration de 100 % sur le mobile et 13 millions d'utilisateurs d'Internet

Les 7 raisons clés

Capital humain qualifié et performant

- Ouverture culturelle, maîtrise des nouvelles technologies,
- Population active de 12 millions
- 20 millions parlant Français, 5 l' Espagnol, Anglais jeunes et cadres
- Instituts de formation pour chaque stratégie sectorielle
- 16 Universités, 170 établissements supérieurs privés , 300 établissements de formation professionnellepour un objectif de 10 000 ingénieurs /an
- Subvention de formation pouvant aller jusqu'à 65 000 DH par personne recrutée

Les 7 raisons clés

Stratégies sectorielles ambitieuses

- Etat fortement présent, mais Promotion du partenariat public privé
- Modernisation dans l'agriculture, la pêche et les mines
- Développement de secteurs innovants:
 - les énergies renouvelables,
 - la logistique,
 - l'industrie automobile,
 - l'aéronautique
 - L'off-shoring

Les 7 raisons clés

Un environnement des affaires ouvert et perfectible

- Plus de concurrence et de transparence
- Simplification des procédures administratives aux entreprises
- Renforcement du système de droit des affaires par des lois sur la concurrence et la liberté des prix, les groupements d'intérêts économiques, la propriété industrielle et intellectuelle...)
- Amélioration de la transparence réglementaire (site web...)
- Développement et modernisation des marchés financiers
- Création du Comité National de l'Environnement des Affaires
- Création de l'Instance Centrale de la Prévention de la Corruption
- Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale
- Promotion de la charte « Responsabilité sociale des entreprises »

Climat des affaires

Cadre légal de l'investissement

- Propriété industrielle
- Droits d'auteurs et droits voisins
- Code du travail
- Liberté des prix et de la concurrence
- Arbitrage et médiation conventionnelle
- Protection des données personnelles

Cadre légal de l'investissement

Propriété industrielle

- Brevets, Dessins , Modèles industriels, Marques, Dénominations, Appellations
- Formalités de protection des droits de la Propriété Industrielle et Commerciale
- Application de la législation internationale et nationale
- Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

Propriété intellectuelle

- Harmonisation de la législation avec les engagements pris par le Maroc dans le cadre des Traités et Accords internationaux.

Cadre légal de l'investissement

Code du travail

- Conformité avec les principes fixés par la Constitution et avec les normes des Nations unies et de ses organisations spécialisées

Les droits protégés comprennent notamment :

- La liberté syndicale
- La négociation collective ;
- L'interdiction de toutes formes de travail par contrainte ;
- L'élimination effective du travail des enfants ;
- L'interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de professions ;
- L'égalité des salaires.

Cadre légal de l'investissement

Liberté des prix et de la concurrence (loi 06-99)

- Pour des marchés ouverts et en fonctionnement sans entraves, ni comportements anticoncurrentiels.
 - Interdiction de pratiques susceptibles d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur le marché national :
 - les ententes,
 - l'exploitation abusive d'une position dominante
 - et l'exploitation abusive d'une situation de dépendance économique.
- Sanctions pécuniaires

Cadre légal de l'investissement

Protection des données personnelles (loi n° 09-08)

- Pour la protection de l'identité, des droits et des libertés, de la vie privée, contre toutes les atteintes susceptibles de les affecter par l'usage de l'informatique.
- Définition des droits d'accéder aux bases de données personnelles, de s'opposer à certains traitements, de demander la rectification des données erronées ou la suppression des données périmées ou dont la finalité du traitement a été réalisée.

Cadre légal de l'investissement

Arbitrage et médiation conventionnelle

- Elargissement de l'arbitrage aux personnes morales de droit public.
- Pouvoir du tribunal arbitral dont la prise de mesure provisoire ou conservatoire.
- Qualité d'international à un arbitrage donné
- La médiation conventionnelle comme mode alternatif de règlement des conflits.

Climat des affaires

Accords de libre échange

- Accord d'Association Maroc-Union européenne (2000)
- Accord de libre-échange avec les Etats-Unis (2005)
- Accord de libre-échange Maroc-AELE(2000)
- Accord de libre-échange Maroc-Turquie (2004)
- Zone de libre-échange arabe (1998)
- Accord avec les pays arabes méditerranéens (2005)

Accords de libre échange

Accord d'Association Maroc-Union européenne

- Signé le 26 février 1996 et entré en vigueur le 1er mars 2000
- Instauration progressive d'une zone de libre-échange industrielle en 2012 et libéralisation progressive des échanges agricoles.

Pour les produits industriels, démantèlement progressif sur 12 ans pour les produits originaires de l'UE dans le cadre de 3 listes contre un accès libre pour les produits industriels marocains.

Accords de libre échange

Accord de libre-échange avec les Etats-Unis (2005)

- Tous secteurs commerce des biens, des services, aux ADPIC, aux questions sociales et environnementales...
- A vocation exclusivement économique et commerciale, cet accord a pour objectif d'organiser le développement des échanges de biens et services entre les deux pays dans un cadre maîtrisé, au regard des différences de développement socio-économique.

Accords de libre échange

Accord de libre-échange Maroc-AELE (2000)

- Démantèlement progressif des produits industriels sur 12 ans, à l'image du schéma de l'UE.
- Pour les produits agricoles, négociations unilatérales.

Accords de libre échange

Accord de libre-échange Maroc-Turquie (2004)

- Mise en place progressive d'une zone de libre-échange industrielle sur une période de 10 ans.
- Les produits industriels d'origine marocaine bénéficieront de l'exonération totale.
- S'agissant des produits agricoles, il a été procédé à un échange de concessions.

Accords de libre échange

Zone de libre-échange arabe (1988)

- Mise en place progressive d'une zone de libre-échange entre les pays membres de la Ligue arabe (sauf l'Algérie, Djibouti, les Comores et la Mauritanie).
- Ce Programme prévoit un démantèlement progressif, pour arriver à l'exonération totale le 1er janvier 2005.
- Cependant des difficultés d'application demeurent.

Accords de libre échange

Accord avec les pays arabes méditerranéens

- Entrée en vigueur en janvier 2005, ALE quadrilatérale avec l'Egypte, la Tunisie et la Jordanie.
- Ouvert à tous les pays arabes méditerranéens.
- Exonération totale des droits de douanes pour tous les produits industriels et agricoles à l'exception de certains produits exclus pour des raisons de sécurité, santé et d'environnement.

Climat des affaires

Fiscalité

Réforme fiscale pour harmoniser avec l'UE

- Impôt sur le Revenu (IR)
- Impôt sur les Sociétés (IS)
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Fiscalité

Impôt sur le Revenu (IR)

- L'IR s'applique aux revenus et profits des personnes physiques et des personnes morales n'ayant pas opté pour l'IS.
- Assiette des revenus salariaux, professionnels, fonciers , de capitaux mobiliers, agricoles
- Taux de l'IR (inchangé depuis 2010), le barème de calcul de l'IR est compris entre 0% et 38%.
- Taxation de 30 % des revenus mobiliers
- Abattement de 40% sur les revenus fonciers
- Exonérés de l'IR , de l'IS jusqu'au 31/12/2013
- Par ailleurs, des taux spécifiques et des exonérations partielles ou totales sont prévus pour certains produits et rémunérations.

Fiscalité

Impôt sur les Sociétés (IS)

Obligatoire pour les revenus et profits

- des sociétés de capitaux,
- des établissements publics
- autres personnes morales qui réalisent des opérations lucratives, et sur option irrévocable pour les sociétés de personnes.

Taux normal de **30 %** et **37 %** pour le secteur financier.

Taux spécifiques pour l'export, enseignement, les zones offshore

Fiscalité

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Activités industrielles, artisanales, commerciales, aux professions libérales, ainsi qu'aux opérations d'importation.

Les commerçants détaillants sont obligatoirement imposables lorsque le chiffre d'affaires est supérieur à 194 k€.

Un taux normal de 20 % et des taux réduits

- de 7% pour certains produits de grande consommation,
- de 10% sur certains produits alimentaires, boissons et l'hôtellerie notamment
- et de 14% pour d'autres produits

Climat des affaires

Mesures incitatives

- Fonds de promotion de l'investissement (FPI)
- Fonds Hassan II
- Exonérations du droit d'importation
- Exonération de la TVA

Mesures incitatives

Fonds de promotion de l'investissement (FPI)

Pour des dossiers éligibles à la Charte d'investissement (un des 3 critères : 17.5 M€, création de 250 emplois, région)

- Prise en charge de 20% des dépenses d'acquisition foncière
- Pour les dépenses d'infrastructure externe dans la limite de 5% de l'investissement
- 20% du coût de la formation professionnelle
- Les avantages peuvent être cumulés sans toutefois que la participation de l'Etat dépasse 5% de l'investissement.

Mesures incitatives

Fonds Hassan II pour le développement économique et social

- Subventions pour des projets d'investissement dans certains secteurs industriels :
- 30% du coût des bâtiments professionnels sur la base d'un coût unitaire maximum de 2.000 Dh/m² (hors taxes) ;
- Plafond de 15% du coût d'acquisition des biens d'équipement neufs (hors droits d'importation et taxes).
- Dans la limite de 15% du montant total et à 30 millions Dh.

Mesures incitatives

Exonérations de la TVA et du droit d'importation

- Pour les Conventions d'investissement (17.5 m€), à conclure avec le gouvernement, octroi de l'exonération du droit d'importation applicable aux biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation de leur projet et importés directement par ces entreprises ou pour leur compte.
- Bénéficiaire de l'exonération de la TVA à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation des projets d'investissement
- Egalement accordée aux parties, pièces détachées et accessoires importés en même temps que les biens d'équipements, matériels et outillages auxquels ils sont destinés.
- L'investissement doit être réalisé dans les 36 mois qui suivent la date de la signature de la convention précitée.

Climat des affaires

Protection de l'investisseur

- ❑ Accords et conventions de promotion et de protection des investissements
- ❑ Conventions de non double imposition
- ❑ Régime de convertibilité en faveur des investissements étrangers.
 - liberté des opérations d'investissement au Maroc
 - transfert direct auprès du système bancaire les revenus générés par ces investissements
 - rapatriement des produits de cession ou de liquidation

Protection de l'investisseur

Ratification des conventions internationales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement :

- ❑ Centre International de Règlement des Différends relatifs aux Investissements "CIRDI";
- ❑ Agence Multilatérale de Garantie des Investissements "AMGI";
- ❑ Organisation Interarabe pour la Garantie des Investissements.
- ❑ Accords et conventions bilatérales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement.

Protection de l'investisseur

Accords et conventions de promotion et de protection des investissements

- Le traitement des investissements admis;
- Le libre transfert des capitaux et revenus;
- La non expropriation de l'investissement, sauf pour des raisons d'utilité publique et suite à une décision judiciaire;
- Le règlement des différends avec recours aux tribunaux internes ou à l'arbitrage international selon le choix de l'investisseur.

Protection de l'investisseur

Conventions de non double imposition

- Signature de 55 conventions de non double imposition : Europe, USA, Afrique, Asie
- Modèles OCDE ou Nations Unies.
- Analyse au cas par cas
- Taux de retenues à la source
- Exemptions et exonérations

Climat des affaires

Comité National de l'Environnement des Affaires

- ❑ Une amélioration continue du climat des affaires
- ❑ Comité National de l'Environnement des Affaires en décembre 2009.
- ❑ Représentants de secteurs public et privé, mobilisés pour renforcer l'attractivité du Maroc.

Opportunités d'investissement

Contexte industriel

- Pacte National pour l'Emergence Industrielle (PNEI) pour 2009-2015.
- Engagements mutuels
- Actions précises, concrètes, concertées et budgétisées

Industrie

Mission et objectifs

- ❑ Métiers Mondiaux du Maroc
- ❑ Programmes de développement dédié
- ❑ 4 Chantiers Transversaux majeurs:
 - Renforcement de la Compétitivité des PME
 - Amélioration du climat des affaires
 - Formation
 - Développement de parcs industriels de nouvelle génération, dits «P2I - Plateformes Industrielles Intégrées».
- ❑ Mise en place d'une organisation institutionnelle

Energies Renouvelables (MMM 1)

1. Secteur solaire

- Ressources solaires abondantes ([un potentiel de 2 600 kWh/m²/an](#))
- Position stratégique au cœur d'un carrefour énergétique (Connexion au réseau électrique espagnole par deux lignes de 400kV/700 MW)
- Le Projet Marocain de l'Energie Solaire: objectif en 2020 , 2 000 MW sur cinq sites, par deux technologies - Concentrated Solar Power (CSP) et Photovoltaïque-
- Programme de développement des chauffe-eau solaires (PROMASOL): 440 km² de capteurs solaires thermiques en 2012 et 1,7 million de m² en 2020. Energie thermique annuelle correspondent à 1 190 GWh d'ici 2020.

Energies Renouvelables (MMM 1)

2. Projet Intégré de l'Energie Eolienne

- Potentiel considérable en énergie éolienne estimé à 25000 MW
- Investissement total estimé à 2.8 MM€, e 280 MW en 2010 à 2000 MW à l'horizon 2020.
- Cinq nouveaux parcs éoliens pour 720 MW
- 1 000 MW prévus sur 5 nouveaux sites choisis pour leur grand potentiel
- Objectif de 14% dans la capacité électrique totale
- Capacité de 2 GW et une capacité de production annuelle de 6 600 GWh, correspondant à 26% de la production électrique actuelle
- Economiser 1,5 million de TEP annuellement

Energies Renouvelables (MMM 1)

Présentation du Projet Intégré de l'Energie Eolienne

- ❑ Potentiel considérable en énergie éolienne estimé à 25000 MW
- ❑ Investissement total estimé à 2.8 MM€, e 280 MW en 2010 à 2000 MW à l'horizon 2020.
- ❑ Cinq nouveaux parcs éoliens pour 720 MW
- ❑ 1 000 MW prévus sur 5 nouveaux sites choisis pour leur grand potentiel
- ❑ Objectif de 14% dans la capacité électrique totale
- ❑ Capacité de 2 GW et une capacité de production annuelle de 6 600 GWh, correspondant à 26% de la production électrique actuelle
- ❑ Economiser 1,5 million de TEP annuellement

Energies Renouvelables (MMM 1)

Dispositif légal, financier et humain

- Loi sur les Energies Renouvelables (n 13-09) : promotion de la production, commercialisation et exportation par des entités publiques ou privées.
 - Autorisation préalable si leur puissance est égale ou supérieure à 2 MW, ou de déclaration préalable entre 20 KW et 2 MW.
 - Droit de produire de l'électricité pour le compte d'un consommateur ou un groupement de consommateurs raccordés au réseau électrique national de moyenne tension (MT), haute tension (HT) et très haute tension (THT), dans le cadre d'une convention par laquelle ceux-ci s'engagent à enlever et à consommer l'électricité ainsi produite exclusivement pour leur usage propre.
- ❑ Fonds de Développement Energétique (1 MM USD)
- ❑ Société d'Investissements Energétiques (SIE)
- ❑ Filières ER dans les Ecoles d'Ingénieurs et des Universités
- ❑ Formation de techniciens en énergie éolienne par les Instituts de Formation Professionnelle
- ❑ Conclusion de partenariats Industrie - Grandes Ecoles - Universités- Instituts spécialises en matière de R&D.

Energies Renouvelables (MMM 1)

Intervenants dans les énergies renouvelables

- ❑ Moroccan Agency For Solar Energy (MASEN) pour la mise en œuvre du Plan Solaire Marocain.
- ❑ Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
- ❑ L'Association Marocaine des Industries Solaires et Eoliennes (AMISOLE) pour promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels marocains

Tourisme (MMM2)

Des atouts mais encore beaucoup de challenges

- ❑ Atouts et potentialités du Maroc :
 - ❑ Paysages contrastés et variés (3500 km de côtes, montagnes, déserts...),
 - ❑ Riche patrimoine culturel (villes impériales, médinas, gastronomie et artisanat),
 - ❑ Entre 2 à 3 h de vol des principales villes européennes.
- ❑ Cap des 10 millions de touristes
- ❑ « Vision 2020 » objectif de classement dans les 20 premières destinations touristiques mondiales

Tourisme (MMM2)

Offre incitative Maroc

- Exonération des droits d'importation pour les biens d'équipements
- Exonération de la TVA pour 24 mois
- Exonération de la TVA à l'importation pour 36 mois
- Exonération totale de l'IS / IR pour le Chiffre d'Affaires réalisé en devises pendant 5 ans et une réduction de 50% en n+6
- Régime conventionnel

Tourisme (MMM2)

Offre pour la mise en œuvre de la stratégie Vision 2020

- Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT).
- Enveloppe de 2 milliards €, à travers banques commerciales et fonds d'investissement nationaux pour des
- Programme Azur 2020 pour l'offre balnéaire
- Programme Green/ Eco/ Développement Durable
- Programme Patrimoine et Héritage
- Programme Animation, Sport & Loisirs
- Programme Niches à forte valeur ajoutée (ou affaires et bien-être)
- Programme Biladi destinée aux nationaux.

Agriculture (MMM 3)

Un secteur traditionnel et moderne, en bonne croissance

- ❑ 19% du PIB national, partagé entre agriculture (15%) et agro-industrie (4%).
- ❑ 4 millions de personnes dont environ 100 000 dans l'agro-industrie.
- ❑ La nouvelle stratégie agricole, Plan Maroc Vert (PMV), pour les défis du Maroc en matière de compétitivité et d'ouverture des marchés.

Agriculture

Plan Maroc Vert pour la mise en valeur du potentiel agricole territorial et stratégies différenciées

- ❑ En 2020 : PIB 15 milliards €, 1 M emplois et à tripler le revenu.
- ❑ 1 000 nouveaux projets à haute valeur ajoutée
- ❑ Plans agricoles régionaux
- ❑ Réalisation de 545 projets pour petites exploitations
- ❑ Reconversion de la céréaliculture en cultures à plus forte valeur ajoutée (ou moins sensibles aux précipitations)
- ❑ Valorisation des produits du terroir.
- ❑ Projets transverses dans l'eau, le foncier et l'organisation interprofessionnelle.

Agriculture

Moyens mis en œuvre

- ❑ Investissement global de 0.9 MM€ par an à l'horizon 2020
- ❑ Création de 6 agropoles
- ❑ Création de l' Agence de Développement Agricole (ADA), chargée de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert

Pêche

Présentation du secteur

- Stratégie intégrée, ambitieuse et globale de développement à l'horizon 2020 « Halieutis », reposant sur la mise à niveau et la modernisation des segments du secteur de la pêche.

Trois principaux axes déclinés sous forme de projets :

- Exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable
- Développement d'une pêche performante et de qualité
- Renforcement de la compétitivité

Pêche

Objectif Maroc 2020 pour valoriser la richesse halieutique

- ❑ 1,6 million de tonnes vs 1 million de tonnes en 2007
- ❑ Développement en aquaculture
- ❑ Exportations des produits de la mer 3 MM€ vs contre 1,2
- ❑ Triplant la valeur ajoutée de 2,2 MM€ en 2020 vs 0.8
- ❑ Réduire l'informel pour le ramener à 15% du chiffre d'affaires
- ❑ 16kg/an /habitant, +60%
- ❑ Employés à terre par l'industrie et l'aquaculture à 115 000 (+87%) et celui dois indirects de 510 200 (+5%)

Pêche

Moyens

- ❑ Programme 2008-2012 : 3.5 MM€ dont 20% à la charge Etat.
- ❑ Mise en place des instruments nécessaires :
 - Associations professionnelles
 - Nouveaux organismes ad hoc dédiés à la nouvelle stratégie
 - Mise à jour du dispositif juridique
 - Traçabilité des produits de production à la commercialisation
 - Financement approprié
 - Equipements de débarquement, des sites aquacoles, des chaînes de froid, des halles à marée, des marchés de gros et de détail.

Pêche

Gouvernance « Halieutis »

- Transfert de pouvoir aux régions et au secteur privé.
- Comité national de la Pêche
- Fonds pour l'ajustement et la modernisation de l'effort de pêche
- Agence nationale pour le développement de l'aquaculture
- Centre national de valorisation des produits de la mer
- Observatoire de l'emploi du secteur halieutique

Logistique (MMM 4)

Offre Maroc pour la nouvelle stratégie logistique

- ❑ Maillon essentiel de toutes les stratégies sectorielles
- ❑ 70 plateformes logistiques (Zones logistiques Multi-flux) directement connectées aux ports et aux infrastructures autoroutières et ferroviaires et à proximité des sites de production et de consommation
- ❑ Sur 15 ans, plus value directe de 1.8 MM€ , globale de 3.5 MM€
- ❑ Création de 100.000 nouveaux emplois

Logistique

Moyens mis en œuvre dans les métiers de la logistique

- Investissement de 5 MM€, dont les deux tiers par le secteur privé,
 - Réseau national intégré de 70 Zones Logistiques Multi-Flux
 - Acteurs logistiques intégrés et performants
 - Plan de formation (61.000 personnes d'ici 2015)
 - Gouvernance du secteur

Technologies Information & Communication (MMM 5)

Au-delà des avancées réalisées, Plan Maroc Numeric 2013

Quatre priorités stratégiques

- Internet haut débit pour les citoyens
- E-gouvernement
- Informatisation des PME
- Pôles d'excellence à fort potentiel à l'export. Positionner le Maroc comme un hub technologique régional.

Commerce et distribution (MMM 6)

Présentation Rawaj vision 2020

- ❑ 11% du PIB -1,2 million de personnes -12,8% actifs
- ❑ Emergence de réseaux de franchise et de grande distribution.
- ❑ Quatre axes principaux:
 - La grande et moyenne distribution
 - Le commerce indépendant
 - Le commerce en réseau et la franchise
 - Les espaces publics marchands sous la responsabilité des communes (marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons).

Commerce et distribution

Plan d'actions RAWAJ vision 2020

- Faire du Maroc une plateforme de shopping
- Moderniser le commerce de proximité (labellisation, centrales d'achats, réseautage des commerçants...)
- Champions nationaux
- Implantation de 600 GMS à l'horizon 2020, dont plus de 50 hypermarchés - 80 000 emplois
- Création de 15 malls pour 3000 magasins , 21 000 emplois
- Création de 15 outlets, solderies et magasins d'usine générant 5.000 emplois
- 9 MM€, 12.5%PIB actuel , avec croissance 8% annuellement
- Fonds de 17 M€ par an pour 3 ans

Investir au Maroc

Zones d'investissement

- Les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I)
- Zones d'activité économique et zones industrielles
- Zones franches

Zones d'investissement

Les Plateformes Industrielles Intégrées (P2I)

- ❑ Le programme des P2I vise à mettre en place progressivement un réseau de 22 P2I, dont certaines sont des zones existantes et qu'il s'agit de mettre à niveau en termes de proposition de valeur offerte aux investisseurs.
- ❑ Les P2I Généralistes ouvertes à tous secteurs, ayant plusieurs quartiers sectoriels
- ❑ Les P2I Sectorielles, dédiées à un secteur spécifique
- ❑ Les P2I Quartiers Régionaux/Nationaux: zones généralistes réservées aux acteurs d'un tissu industriel provenant d'une même région d'un pays étranger

Zones d'investissement

Zones d'activité économique et zones industrielles

- Enveloppe annuelle de 12 Millions €
- Réalisation de zones d'activité économique et réhabilitation de plusieurs zones industrielles.
- Développement de l'offre foncière
- Mise à la disposition des entrepreneurs d'une offre de service complète de qualité pour la réalisation de leurs projets
- Exploitation des opportunités industrielles régionales

Zones d'investissement

Zones franches d'exportation (loi 19-94)

- En dispense de la réglementation douanière, du contrôle du commerce extérieur et des changes.
- Toutes activités exportatrices ind/ com. et services liés.
- Chaque zone est créée et délimitée par un décret
- Le concessionnaire : aménagement , gestion de la zone, investisseurs à l'approbation de la commission locale des Zones Franches d'Exportation.
- Zones franches au Maroc :Tanger – Nador – Kenitra – Layoune - Dakhla

Investir au Maroc

Financer son projet

- Le secteur bancaire
- Les fonds d'investissements
- Les marchés de capitaux
- Les fonds Public-Privé
- Foncière Emergence
- Fonds FARO
- OCP Innovation Fund for Agriculture

DEK Audit & Conseil - DEK Consultant

Notre approche

- Cabinet orienté vers une **offre globale de services** en stratégie, finance, contrôle, gestion et ressources humaines, pour accompagner les **Décideurs** et participer à la **création de la valeur**.
- Nos atouts reposent sur une **bonne pratique du management**. **Nous sommes résolument différents** des cabinets « classiques » de la place, par l'expérience d'entreprises et le choix de missions que nous voulons.
- Notre offre de compétences est multiple. Nous mobilisons un **réseau qualifié de 15 consultants**.
- Nos Bureaux sont sur 1000 m² avec deux salles de formation équipée pour 20 personnes.

Nos Missions / Nos Clients

- Missions conventionnelles et missions spéciales ■
- Clientèles de diverses origines, arabophone, francophone, anglophone et hispanophone ■
- Sociétés en Bourse ■ Filiales de multinationales ■ Investisseurs non résidents ■ Institutions financières ■ Etablissements publics ■ Entités nouvelles ■

DEK Audit & Conseil

DEK Consultant

Notre parcours personnel

- ❑ Fondateur de DEK Consultant Sarl (2013) et DEK Audit & Conseil Sarl (1999)
- ❑ Directeur dans le Groupe ONA (1990 - 1999)
- ❑ Attaché au Cabinet du Ministre des Finances à Rabat (1987 -1988)
- ❑ Manager à Price Waterhouse / Paris (1983-1987) et Casablanca (1988-1989)
- ❑ Expert Comptable / Commissaire aux comptes (1986 - Paris)
- ❑ Diplômé Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (1983)

DEK Consultant – nos prestations (1/2)

Investissement au Maroc-

Assistance et Optimisation dans tous les actes d'Investir

- Aspects légaux ■ Protection juridique et intellectuelle ■ Composante sociale (recrutement, GRH) ■ Réglementation des Changes ■ Régimes douaniers ■ Assistance Comptable ■ Choix Fiscaux ■ Evaluation des coûts et plan d'affaires ■ Mode de Financement et démarches auprès des financeurs.

Désinvestissement

- Opérations de cessions ■ Liquidation amiable approuvée et conduite en accord avec les Actionnaires ■ Opérations d'envergure auprès des Stakeholders ■

DEK Consultant – nos prestations (2/2)

Conseil en management

Stratégie : Accompagnement dans la démarche ■ Formulation de plan triennal ■ Mise en place d'outils de pilotage.

Groupe : Organisation et charte des pouvoirs ■ Contrôle d'activités et Reporting ■ Management du changement et stratégie de rupture ■ Redressement et mise à niveau ■ Restructuration d'entreprises pour cession.

Organisation : Diagnostic ■ Procédures ■ Fonctions.

Finances : Evaluation ■ Dues Diligences ■ Business Plan ■ Consolidation ■ Fusion ■

Contrôle de gestion : Contrôle Budgétaire ■ Evaluation ■ Suivi des activités et mesures correctives.

DEK Audit & Conseil – nos prestations

Audit et Commissariat aux comptes

Contrôle : Protection des actifs ■ Gestion des risques d'exploitation ■
Détection de fraudes.

Audit : Révision comptable ■ Commissariat aux comptes ■
Commissariat aux apports ■ Audit opérationnel ■ Aide à la mise en
place d'audit interne ■ Audit informatique.

Juridique : Actes sociaux ■ Secrétariat juridique ■ Droits des
Contrats ■ Pacte d'actionnaires ■ Joint venture ■ Charte
d'investissement ■ Droit social ■ Contrat de travail ■ Arbitrage avec
le personnel.

Fiscal : Optimisation fiscale ■ Dossiers complexes ■ Fiscalité du
patrimoine

DEK Audit & Conseil

DEK Consultant

Nous contacter

Driss EL KOHEN

- Villa n 15, rue Mohamed Bahi (ex Claude Lorrain) et angle Rue El Mourtada - Quartier Palmiers Casablanca
- Portable : (212) (0) 661 14 69 64
- Tél : (212) 0522 98 00 21 ou 42
- Fax : (212) 0522 98 00 62
- Mail : dek@dekconsultant.com

Merci et au plaisir de vous revoir ...